

THONON agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 octobre 2022 à 09 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 15
Délégués présents : 14
Délégués ayant donné pouvoir : 0
Délégués votants : 14

Date de convocation du Bureau : 28/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre octobre à 09 heures 00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MESSERY : M. Serge BEL

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN

Liste des pouvoirs :

Liste des personnes absentes excusées :

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire



THONON agglomération

N° BC001959

DEMANDE DE SUBVENTION NATURA 2000 DIRECTIVE LAC LEMAN – animation 2023 – Site FR8212020 « Lac Léman »

VU les documents d'objectifs NATURA 2000 « lac Léman »,
VU le programme d'animation pour l'année 2023, d'un montant de 27 553.50 € TTC.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réaliser l'animation du site NATURA 2000 « lac Léman » sur l'année 2023,

CONSIDERANT que le plan de financement, prévoit un taux d'aide publique de 100% des dépenses éligibles,

CONSIDERANT l'appel à candidatures intitulé « mesure 07.63N – Animation des Docobs Natura 2000 du PDR FEADER 2014-2020 et transition 2021-2022 en Rhône-Alpes ».

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet,
VALIDE le plan de financement proposé pour l'animation 2023 du site NATURA 2000 LAC LEMAN,
DEMANDE à M. le Président de solliciter l'aide financière de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'autorité de gestion du FEADER pour la programmation 2014-2020 et sa transition 2021-2022,
AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several sharp, intersecting lines.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **12 OCT. 2022**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **18 OCT. 2022**

THONON agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 octobre 2022 à 09 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 15
Délégués présents : 14
Délégués ayant donné pouvoir : 0
Délégués votants : 14

Date de convocation du Bureau : 28/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre octobre à 09 heures 00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MESSERY : M. Serge BEL

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN

Liste des pouvoirs :

Liste des personnes absentes excusées :

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° BC001960

**DEMANDE DE SUBVENTION NATURA 2000 DIRECTIVE HABITATS – animation 2023 – sites
FR8201722 Zones Humides du Bas-Chablais et FR8201724 Marival-Marais de Chilly**

VU les documents d'objectifs NATURA 2000 Directive « Habitats », pour les sites FR8201722 Zones Humides du Bas-Chablais et FR8201724 Marival-Marais de Chilly,

VU le programme d'animation pour l'année 2022, d'un montant de 14 350.24 € TTC.

CONSIDERANT l'appel à candidatures « 2021-2022 » intitulé « 07.63N – Animation des DOCOB (document d'objectifs) Natura 2000 », reconduit pour 2022,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réaliser l'animation des sites NATURA 2000 « Habitats » sur l'année 2023,

CONSIDERANT que le plan de financement, prévoit un taux d'aide publique de 100% des dépenses éligibles.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	le projet,
VALIDE	le plan de financement proposé pour l'animation 2023 des sites NATURA 2000 DIRECTIVE HABITATS (pour les sites FR8201722 Zones Humides du Bas-Chablais et FR8201724 Marival-Marais de Chilly),
DEMANDE	à M. le Président de solliciter l'aide financière de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'autorité de gestion du FEADER pour la programmation 2014-2020 et la transition 2021-2022,
AUTORISE	M. le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait, délibéré et signé, le jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **12 OCT. 2022**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **18 OCT. 2022**

THONON agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 octobre 2022 à 09 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 15
Délégués présents : 14
Délégués ayant donné pouvoir : 0
Délégués votants : 14

Date de convocation du Bureau : 28/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre octobre à 09 heures 00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MESSERY : M. Serge BEL

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN

Liste des pouvoirs :

Liste des personnes absentes excusées :

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° BC001961

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE PERRIGNIER, ROUTE DE LA GARE ET LOTISSEMENT LA BANDIERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral N°PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU les préconisations de l'étude diagnostique du système d'assainissement de l'ex-CCBC et Collines du Léman,
VU les travaux inscrits concernant la commune de Perrignier reconnus comme priorité 1,

CONSIDERANT dans l'emprise de ces travaux, le renouvellement de 17 branchements d'eau potable situé route de la Gare, impasse des Mésanges et impasse du Fouriaz et l'intérêt de ce projet,
CONSIDERANT que le montant prévisionnel de ces travaux est de 96 229,69 € H.T. et que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023 du service de l'eau,
CONSIDERANT le dispositif du Conseil Départemental de Haute-Savoie de subvention aux études et aux travaux d'eau potable et d'assainissement,
CONSIDERANT que les travaux prévus répondent à la priorité 2 de ce programme (renouvellement des réseaux d'eau potable) et sont donc éligibles à un cofinancement du département à hauteur de 30%,
CONSIDERANT qu'une bonification de 10% peut être accordée aux intercommunalités ayant la compétence intégrale eau et/ou assainissement,
CONSIDERANT le plan prévisionnel de financement pour cette opération :

OPERATION	DEPENSES		RECETTES		
	HT	TTC	Partenaires	Taux	Montant
Travaux de renouvellement des branchements d'eau potable route de la Gare à Perrignier	96 229,94 €	115 475,93 €	Conseil Départemental	40%	38 491,98 €
			Thonon agglomération	60%	57 737,96 €
TOTAL	96 229,94 €	115 475,93 €	TOTAL	100%	96 229,94 €

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de renouvellement des branchements d'eau potable situé route de la Gare, impasse des Mésanges et impasse du Fouriaz, à Perrignier,
VALIDE le plan de financement prévisionnel des travaux pour un montant total de 96 229,94 € H.T. et une participation du Département à hauteur de 40%,
INDIQUE que les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises et l'opération seront réalisées selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,
AUTORISE M. le Président à demander l'inscription de cette opération à un programme subventionné du Conseil Départemental de Haute-Savoie et à signer tout document s'y rapportant,
PRECISE que M. le Président est autorisé à solliciter tout autre organisme susceptible d'apporter une aide à la réalisation de ce projet dans la limite de 80% du financement total.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 12 OCT. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 18 OCT. 2022

THONON agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 octobre 2022 à 09 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 15
Délégués présents : 14
Délégués ayant donné pouvoir : 0
Délégués votants : 14

Date de convocation du Bureau : 28/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre octobre à 09 heures 00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MESSERY : M. Serge BEL

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN

Liste des pouvoirs :

Liste des personnes absentes excusées :

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° BC001962

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE PERRIGNIER, ROUTE DE LA GARE ET LOTISSEMENT LA BANDIERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'arrêté préfectoral N°PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
 VU l'étude diagnostique du réseau d'assainissement sur le périmètre de Thonon Agglomération (hors Ville de Thonon),
 VU les préconisations de travaux concernant la commune de Perrignier, considérés comme priorité 1,

CONSIDERANT que les travaux consistent à la mise en séparatif du réseau unitaire de la route de la Gare et du lotissement La Bandière, impasses des Mésanges et du Fouriaz, et l'intérêt de ce projet,
 CONSIDERANT que le montant prévisionnel de ces travaux est de 535 000,00 € H.T. et que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023 du service Assainissement,
 CONSIDERANT le dispositif du Conseil Départemental de Haute-Savoie de subvention aux études et aux travaux d'eau potable et d'assainissement,
 CONSIDERANT que les travaux prévus sont donc éligibles à un cofinancement du département à hauteur de 25%,
 CONSIDERANT qu'une bonification de 10% peut être accordée aux intercommunalités ayant la compétence intégrale eau et/ou assainissement,
 CONSIDERANT que les travaux de mise en conformité par rapport à l'arrêté de juillet 2015 sont éligibles à un cofinancement de l'Agence de l'Eau à hauteur de 30%,
 CONSIDERANT le plan prévisionnel de financement pour cette opération :

OPERATION	DEPENSES		RECETTES		
	HT	TTC	Partenaires	Taux	Montant
Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement sur la commune de Perrignier, route de la Gare	526 955,75 €	632 346,90 €	Conseil Départemental	35%	187 250,00 €
Frais annexes	8 044,25 €	9 653,10 €	Thonon agglomération	35%	187 250,00 €
			Agence de l'eau	30%	160 500,00 €
TOTAL	535 000,00 €	642 000,00 €	TOTAL	100%	535 000,00 €

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de mise en séparatif du réseau unitaire de la route de la Gare et du lotissement La Bandière, impasses des mésanges et du Fouriaz,
 VALIDE le plan de financement prévisionnel des travaux pour un montant total de 535 000 € H.T. avec une participation du Département à hauteur de 35 % et de l'agence de l'eau à hauteur de 30%,
 INDIQUE que les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises et l'opération seront réalisées selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,
 AUTORISE M. le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie et de l'Agence de l'eau, et à signer tout document s'y rapportant,
 PRECISE que M. le Président est autorisé à solliciter tout autre organisme susceptible d'apporter une aide à la réalisation de ce projet dans la limite de 80% du financement total.

_____ THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **12 OCT. 2022**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **18 OCT. 2022**

THONON agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 octobre 2022 à 09 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 15
Délégués présents : 14
Délégués ayant donné pouvoir : 0
Délégués votants : 14

Date de convocation du Bureau : 28/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre octobre à 09 heures 00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MESSERY : M. Serge BEL

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN

Liste des pouvoirs :

Liste des personnes absentes excusées :

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° BC001963

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAU D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DU LYAUD, ROUTE DES DEVANTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral N°PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU les préconisations du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de l'ex-S.E.M.V. à horizon 2030,
VU les travaux inscrits concernant la commune du Lyaud,

CONSIDERANT que les travaux consistent au renouvellement du réseau d'eau potable situé route des Devants et l'intérêt de ce projet,
CONSIDERANT que le montant prévisionnel de ces travaux est de 260 000 € H.T. et que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023 du service de l'eau,
CONSIDERANT le dispositif du Conseil Départemental de Haute-Savoie de subvention aux études et aux travaux d'eau potable et d'assainissement,
CONSIDERANT que les travaux prévus répondent à la priorité 2 de ce programme (renouvellement des réseaux d'eau potable) et sont donc éligibles à un cofinancement du département à hauteur de 30%,
CONSIDERANT qu'une bonification de 10% peut être accordée aux intercommunalités ayant la compétence intégrale eau et/ou assainissement,
CONSIDERANT le plan prévisionnel de financement pour cette opération :

OPERATION	DEPENSES		RECETTES		
	HT	TTC	Partenaires	Taux	Montant
Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable route des Devants au Lyaud	252 975,36 €	303 570,43 €	Conseil Départemental	40%	104 000,00 €
Frais divers	7 024,64 €	8 429,57 €	Thonon agglomération	60%	156 000,00 €
TOTAL	260 000,00 €	312 000,00 €	TOTAL	100%	260 000,00 €

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de renouvellement du réseau d'eau potable route des Devants au Lyaud,
VALIDE le plan de financement prévisionnel des travaux pour un montant total de 260 000 € H.T. et une participation du Département à hauteur de 40%,
INDIQUE que les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises et l'opération seront réalisées selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,
AUTORISE M. le Président à demander l'inscription de cette opération à un programme subventionné du Conseil Départemental de Haute-Savoie et à signer tout document s'y rapportant,
PRECISE que M. le Président est autorisé à solliciter tout autre organisme susceptible d'apporter une aide à la réalisation de ce projet dans la limite de 80% du financement total.

_____ THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **12 OCT. 2022**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **18 OCT. 2022**

